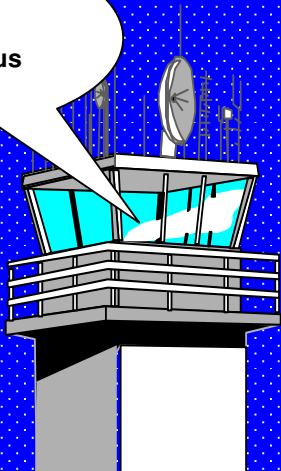


A.F.I.S



XX.. information du
F-GCTA, bonjour

F-TA XX..
information,
bonjour, je vous
écoute



LE SERVICE D'INFORMATION DE VOL D'AERODROME

Direction de la Sécurité de l'Aviation civile
Direction aéroports et navigation aérienne
Pôle aptitudes des personnels de la navigation
aérienne



Prestataire AFIS : Personne morale assurant la mise en œuvre d'un ou plusieurs organismes AFIS.

Organisme AFIS : Organisme de la circulation aérienne chargé d'assurer le service d'information de vol et le service d'alerte au bénéfice de la circulation d'aérodrome d'un aérodrome non contrôlé.

Information de vol : fourniture aux pilotes des avis et renseignements utiles à l'exécution sûre et efficace des vols.

L'**agent AFIS** est employé par un prestataire AFIS certifié et, pour pouvoir exercer, doit être titulaire d'une qualification AFIS délivrée conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 (modifié) relatif à la qualification et à la formation des personnels AFIS.

Les informations relatives au métier d'agent AFIS sont disponibles sur le site internet de la DGAC :

http://www.dgac.fr/html/actu_gd/secu3/afis/reglementation_afis.html

Le terme **INFORMATION** utilisé par le service de la circulation aérienne que vous venez de contacter signifie :

- L'aérodrome est situé en espace aérien non contrôlé de classe G et vous bénéficiez des services d'information de vol et d'alerte.*

Mais en aucun cas du service de contrôle

* En France, certains aérodromes AFIS sont situés d'une zone réglementée. (LF-R....)

**L'AGENT AFIS NE DELIVRE PAS
D'AUTORISATION OU CLAIRANCE**

FONCTIONS DES AGENTS AFIS

ASSURER :

- la mise en œuvre des équipements et des moyens techniques ;
- le service d'information de vol ;
- le service d'alerte ;
- le déclenchement du SSLIA,
- la mise en œuvre du service de prévention contre le péril animalier.

RETRANSMETTRE :

- les clairances IFR délivrées par l'organisme de contrôle d'approche ou le CRNA.

VOUS INFORMER :

- sur les conditions météo régnant sur l'aérodrome,
- sur les conditions d'utilisation de l'aérodrome (*piste en service, travaux, pannes éventuelles.....*)
- sur le trafic évoluant dans la circulation d'aérodrome (*circulation sur l'aire de manœuvre, trafic dans les différents circuits de piste...*)

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION SUR L'UTILISATION DES AERODROMES AFIS ET EXEMPLES DE PHRASEOLOGIE

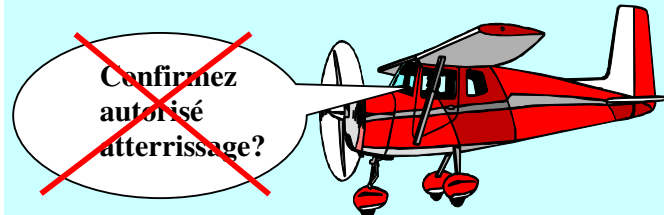
V



Voir SERA- Règles de l'air européennes

~~Extraits de l'arrêté du 17 juillet 1992~~ relatif aux
procédures générales de circulation aérienne
pour l'utilisation des aérodromes.
Extraits de l'arrêté du 27 juin 2000 (modifié)
relatif aux procédures de radiotéléphonie.

INTEGRATION DANS LA CIRCULATION D'AERODROME



- le pilote doit prendre connaissance des paramètres avant de s'intégrer dans le circuit ,
- observer la position des autres aéronefs et s'intégrer en début de vent arrière en assurant une séparation visuelle avec les aéronefs déjà engagés et en leur laissant la priorité.
- lorsque l'aérodrome AFIS n'est accessible qu'aux aéronefs munis de radio, le pilote peut, si sa trajectoire le lui permet, s'intégrer directement en approche finale ou en étape de base si aucun autre aéronef n'évolue dans la circulation d'aérodrome.

DANS LE CIRCUIT :

- transmettre des comptes rendus de position, signaler ses intentions et toute modification à l'organisme AFIS
- en présence d'un vol IFR en approche finale directe, manœuvrer pour ne pas compromettre la poursuite de l'approche et l'atterrissage de l'IFR.

Exemple:

« F-TA, BE 90 IFR en finale ILS piste 35, maintenez la séparation, rappelez en vue du trafic..... »

A L'ATTERRISSAGE :

- si pas de trafic :

«F-TA, pas de trafic, vent.....rappelez piste dégagée»

- si autre trafic:

« F-TA, piste occupée par un PA28, maintenez la séparation, quelles-sont vos intentions ?... »

“PA 28 en vue, nous remettons les gaz F-TA”

AU DEPART :

- prendre connaissance des paramètres avant de quitter l'aire de trafic,
- transmettre des comptes rendus de position et indiquer ses intentions :
 - au point d'arrêt avant de pénétrer sur une piste,
 - une fois aligné avant de décoller,
 - en quittant la circulation d'aérodrome.

- le pilote au départ doit maintenir sa séparation avec les aéronefs qui le précèdent au départ et avec ceux qui évoluent dans le circuit en vue d'atterrir.

Exemples :

« F-TA, pas de trafic, vent.....rappelez sortie de circuit.... »

“F-TA, un DR 400 en finale piste 35,avez-vous visuel et quelles-sont vos intentions ?...”

“DR 400 en vue, maintenons avant piste, F-TA”